

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 10 novembre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

**Délibération n° CC-2023-176****Objet de la délibération : BUDGET PRINCIPAL DE LA CAPV - APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1-2023 EN REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°CC-2023-138 DU 29 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 novembre 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FREYNET Jacques, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier.

**Absents ayant donné procuration :**

- LOUDES Serge donne procuration à DEBRAY Romain, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, BERTIN-PATOUX Lydie donne procuration à ARTUPHEL Ollivier, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GIUSTI Annie donne procuration à PAILLARD Carine, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, NEDJAR Laurent donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

**Absent suppléé :**

– CLERCX David suppléé par FERRANTE Geneviève.

**Absents** : BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

**Secrétaire de Séance** : Sébastien BOURLIN

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-11 ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n°CC-2023-029 du 6 avril 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023 du budget principal ;

**VU** la délibération n°CC-2023-138 du 29 septembre 2023 relative à l'approbation de la Décision Modificative n°1-2023 du budget principal de la CAPV ;

**CONSIDERANT** que par délibération n°CC-2023-138 du 29 septembre 2023 la CAPV a approuvé la DM1-2023 de son budget principal ;

**CONSIDERANT** que suite à la dissolution du SMHV une erreur technique et comptable empêche la remontée d'information de cette décision modificative auprès de la Trésorerie de Brignoles ;

**CONSIDERANT** que suite à la demande de la Trésorerie il convient de procéder au remplacement de la délibération n°CC-2023-138 du 29 septembre 2023 ;

**CONSIDERANT** qu'à la demande de Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances présente au Conseil Communautaire le projet de décision modificative n°1-2023 dressé pour l'exercice 2023 ;

**CONSIDERANT** qu'après explication et rapport, ce document, s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

- Section d'investissement : 4 672 968.71 €
- Section de fonctionnement : 1 102 586.00 €

**Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation de la décision modificative n°1-2023 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.
- **D'APPROUVER** le remplacement de la délibération n°CC-2023-138 en date du 29 septembre 2023 par la présente délibération.
- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1-2023 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, annexée à la présente délibération, aux montants suivants :
  - Section d'investissement : 4 672 968.71 €
  - Section de fonctionnement : 1 102 586.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 novembre  
2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND